

Article 1 :

Le TT Parcéen organise la 10^{ème} édition de son tournoi de Tennis de Table les vendredi 2 et samedi 3 mai 2014 à la salle polyvalente de Parcé sur Sarthe (8 tables) et à la salle " Jean-Yves Dalivoust ", salle spécifique du TT Parcéen (4 tables).

Vendredi 2 mai 2014 : Tournoi Amical en DOUBLE 1 licencié du TTP + son invité / 18H45 (Pointage)

Samedi 3 mai 2014 : Tableaux Jeunes de 9H30 (pointage) à 12H30. **Tableaux Adultes** à 13H30 (pointage).

Les pointages ont lieu à la salle polyvalente de Parcé sur sarthe.

Article 2 :

Le tournoi est un **Tournoi Départemental** homologué

Les victoires et les défaites des joueurs licenciés ne seront pas pris en compte dans le calcul de leurs points.

Les inscriptions au tournoi se font sur invitation et avant la date du tournoi. Il n'y aura pas d'inscription prise le jour du tournoi.

Article 3 :

8 tableaux sont mis en place :

JEUNES : (le matin)

Tableau A : BENJAMINS 1 et 2 Licenciés (classement < 600 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 2004 et 2003) Possibilité d'intégrer des Poussins 2006 2005

Si classement > 600, le joueur ou la joueuse joue en Tableau B.

Tableau B : MINIMES 1 et 2 Licenciés (classement < 650 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 2002 et 2001)

Si classement > 650, le joueur ou la joueuse joue en Tableau C.

Tableau C : CADETS 1 et 2 Licenciés (classement < 700 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 2000 et 1999)

Si classement > 700, le joueur ou la joueuse joue en Tableau D.

Tableau D : Juniors 1 2 et 3 Licenciés (classement < 800 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 1998, 1997 et 1996)

Si classement > 800, le joueur ou la joueuse joue en Tableau Adultes (l'après-midi).

ADULTES (l'après-midi)

Tableau A : LICENCIES CLASSES de 900 à 1350 au début de la phase 2 (**16 joueurs maxi**)

Tableau B : LICENCIES CLASSES de 500 à 899 au début de la phase 2 (**16 joueurs maxi**)

Les Tableaux A et B sont mixtes (Féminines et Masculins)

Tableau C : LOISIRS FEMININES (Licenciées Promo) et Non Licenciées (**16 joueuses maxi**)

Tableau D : LOISIRS MASCULINS (Licenciés Promo) et Non Licenciés (**24 joueurs maxi**)

Article 4 :

Chaque tableau sera réparti en poules de 3 ou 4 joueurs.

Pour les tableaux A B C D (JEUNES), les joueuses et les joueurs seront répartis par tirage au sort.

Pour les tableaux A et B (ADULTES), les 5 meilleurs classés seront répartis dans les 5 poules. Les autres joueuses et joueurs seront répartis par tirage au sort.

Pour les tableaux C et D (ADULTES), les joueuses et les joueurs seront répartis par tirage au sort.

Les matchs de poules établissent un classement pour participer au "**Tableau Principal**" ou au "**Tableau consolante**".

Les rencontres se déroulent en 2 manches gagnantes et à partir des ½ finales en 3 manches gagnantes. (Sauf pour les tableaux Jeunes qui ne jouent que les finales en 3 manches gagnantes).

Le Bureau du TTP se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en fonction du nombre d'inscription **MAIS** le **POT** (Plan d'occupation des Tables) ainsi que le déroulement du tournoi seront affichés le jour du tournoi.

Article 5 :

Tarifs : 2 € par joueur pour le Tournoi Amical en DOUBLE du vendredi soir

6 € pour les tableaux ADULTES

3 € pour les tableaux JEUNES

Chaque inscrit devra remplir un "**bulletin d'inscription**". Pour les Licenciés, le paiement se fera à l'inscription par chèque à l'ordre du TTP.

En cas de désistement, les engagés ne seront remboursés que s'ils préviennent avant le 28 avril 2014. Les inscrits seront retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.

Lots : Chaque participant se verra attribuer un ou plusieurs lots en fonction des dons de nos partenaires. Il n'y aura aucun don en espèces et les lots seront exposés le jour du tournoi. Un cadeau Surprise est prévu pour cette 10^{ème} édition du Tournoi...

Article 6 :

L'arbitrage est assuré par les joueurs inscrits au tournoi et les membres du TTP. Les résultats seront enregistrés et les tableaux seront remplis par des membres du bureau du TTP. En cas de litige, ces mêmes membres décideront de l'issue du litige.

Article 7 :

Le TTP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel et en cas d'accident.

Les Membres du Bureau du TTP